



## DÉLIBÉRATION N°2026-46

Séance du mardi 26 mai 2026

**LE 26 MAI 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 MAI 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### **Nombre de Conseillers**

En Exercice	19
Présents	14
Votants	18

**Présents** : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

### **Pouvoirs** :

Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,  
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,  
M. Dominique BARIL avait donné pouvoir à M. Mickaël CHAPELLE GARCIA,  
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à Mme Sylvie MEURIOT.

**Absents** : M. Nicolas ANTHERIEU

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël CHAPELLE GARCIA

**OBJET** : FIXATION DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES MARCHÉS, FÊTES FORAINES ET FOOD-TRUCKS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, précisant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

**Vu** la délibération 9/2015 portant création d'un Marché Hebdomadaire,

**Considérant** que la grille de tarifs et redevances doit être précisée et complétée pour répondre à l'ensemble des demandes présentées à la commune,

**Considérant** la nécessité de revoir la politique tarifaire d'occupation du domaine public en lien avec la Régie Générale de la commune,

Madame Laura PAUTLER expose au conseil municipal les nouveaux tarifs proposés :

### REDEVANCE MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET SPÉCIALISÉ

*Tarifs au mètre linéaire*

Forfait	remise	TARIF	TARIF
		SANS ELEC	AVEC ELEC
<b>1 Forfait à l'unité TARIF REFERENCE</b>		<b>3 €</b>	<b>5 €</b>
2 Forfait présence entre 5 et 9 marchés / an	-5%	<b>20 €</b>	<b>33 €</b>
3 Forfait présence entre 10 et 19 marchés / an	-10%	<b>39 €</b>	<b>65 €</b>
4 Forfait présence entre 20 et 29 marchés / an	-15%	<b>62 €</b>	<b>104 €</b>
5 Forfait présence entre 30 et 39 marchés / an	-20%	<b>83 €</b>	<b>138 €</b>
6 Forfait présence entre 40 et 49 marchés / an	-25%	<b>100 €</b>	<b>167 €</b>
7 Forfait présence tous les dimanches (50-52 marchés)	-30%	<b>109 €</b>	<b>182 €</b>

### AUTRES REDEVANCES POUR OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE

MOTIF ODP	TARIF
<b>FORAINS</b>	2 € / mètre linéaire / jour (pour les métiers circulaires, le mode de calcul est basé sur le diamètre)
<b>FOOD-TRUCKS</b>	40 € / jour de présence
<b>VENTES DIVERSES HORS MARCHÉ</b> (Marchés aux plantes, brocantes, ...)	Sans électricité : 3 € / mètre linéaire / jour Avec électricité : 5 € / mètre linéaire / jour

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

#### Amendement n°1 :

Il est proposé de rabaisser le tarif « Food-trucks » à 10 € / jour de présence.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité l'amendement n°1 par :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire amendée et, le cas échéant :

- **DE FIXER** les montants de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public tels que définis ci-dessous :

## REDEVANCE MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET SPÉCIALISÉ

Tarifs au mètre linéaire

Forfait	remise	TARIF	TARIF
		SANS ELEC	AVEC ELEC
1 Forfait à l'unité TARIF REFERENCE		3 €	5 €
2 Forfait présence entre 5 et 9 marchés / an	-5%	20 €	33 €
3 Forfait présence entre 10 et 19 marchés / an	-10%	39 €	65 €
4 Forfait présence entre 20 et 29 marchés / an	-15%	62 €	104 €
5 Forfait présence entre 30 et 39 marchés / an	-20%	83 €	138 €
6 Forfait présence entre 40 et 49 marchés / an	-25%	100 €	167 €
7 Forfait présence tous les dimanches (50-52 marchés)	-30%	109 €	182 €

## AUTRES REDEVANCES POUR OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE

MOTIF ODP	TARIF
FORAINS	2 € / mètre linéaire / jour (pour les métiers circulaires, le mode de calcul est basé sur le diamètre)
FOOD-TRUCKS	10 € / jour de présence
VENTES DIVERSES HORS MARCHÉ (Marchés aux plantes, brocantes, ...)	Sans électricité : 3 € / mètre linéaire / jour Avec électricité : 5 € / mètre linéaire / jour

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

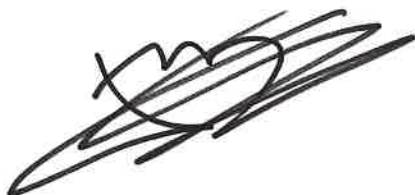
POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Mickaël CHAPELLE GARCIA  
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 29/05/2026

et de sa publication le 29/05/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_